

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU)

de l'application mobile Pérols Multipass

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de définir les modalités et conditions d'utilisation de l'application mobile Pérols Multipass, proposée par la Ville de Pérols. Cette application permet aux utilisateurs d'obtenir et de présenter un pass numérique pour accéder gratuitement aux spectacles des arènes de Pérols (hors Nuit des Gardians), aux brunchs musicaux et bénéficier d'un tarif réduit au théâtre Odéon durant le mois du théâtre (octobre) sous réserve des conditions définies ci-après.

Article 2 – Acceptation des CGU

L'utilisation de l'application implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGU par l'utilisateur. En téléchargeant et en utilisant l'application, l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des CGU et s'engage à les respecter.

Article 3 – Accès à l'application

L'application est téléchargeable gratuitement sur les plateformes officielles (App Store et Google Play). L'accès aux services est réservé aux utilisateurs disposant d'un compte valide, si nécessaire, et répondant aux conditions d'éligibilité définies par la Ville de Pérols.

Article 4 – Fonctionnalités de l'application

L'application permet notamment de :

- Générer un pass numérique personnel pour accéder gratuitement aux arènes de Pérols (hors Nuit des Gardians), aux brunchs musicaux et bénéficier d'un tarif réduit au théâtre Odéon durant le mois du théâtre (octobre) ;
- Consulter les horaires et conditions d'accès ;
- Recevoir des notifications et informations relatives aux événements et aux conditions d'utilisation du pass.

Article 5 – Conditions d'utilisation du pass

- Le Pérols Multipass est strictement personnel et ne peut être cédé ou transféré à un tiers.
- Il est valable uniquement pour l'accès aux arènes, aux brunchs et au théâtre Odéon, selon les modalités définies par la Ville de Pérols.
- Toute tentative de fraude (duplicata, falsification, usage par un tiers) entraînera l'annulation immédiate du pass.
- Tout incident impliquant l'utilisateur du pass entraînera l'annulation immédiate de celui-ci.

Article 6 – Responsabilités

6.1 La Ville de Pérols s'efforce d'assurer le bon fonctionnement de l'application mais ne saurait être tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnement temporaire ou permanent de l'application ;
- Perte ou vol du pass numérique par l'utilisateur ;
- Non-respect des conditions d'utilisation du pass par l'utilisateur.

6.2 Responsabilité des parents ou représentants légaux

- Les parents ou représentants légaux qui font la demande d'un pass permettant à leur enfant mineur d'accéder aux arènes sans être accompagné d'un adulte reconnaissent et acceptent d'être pleinement responsables de ce dernier pendant toute la durée de sa présence sur le site.
- En cas d'incident, quel qu'il soit, impliquant le mineur, la responsabilité de la Ville ne saurait être engagée. Il appartient aux parents ou représentants légaux de s'assurer que leur enfant est en mesure de se rendre et de demeurer seul dans les arènes en toute sécurité.
- L'usage du pass par le mineur vaut acceptation de ces conditions par ses parents ou représentants légaux.

Article 7 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées via l'application sont traitées conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés). Elles sont utilisées uniquement pour la gestion du pass et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans consentement. L'utilisateur peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression) en contactant dpo@ville-perols.fr

Article 8 – Modification des CGU

La Ville de Pérols se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Les utilisateurs en seront informés via l'application. L'utilisation continue de l'application après modification vaut acceptation des nouvelles conditions.

Article 9 – Contact

Pour toute question relative à l'application ou aux présentes CGU, les utilisateurs peuvent contacter le service communication de la ville de Pérols à l'adresse suivante : communication@ville-perols.fr.

Article 10 – Loi applicable et juridiction

Les présentes CGU sont soumises au droit français. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du ressort de la Ville de Pérols.